

Vers un service public d'accueil de la petite enfance

Déclaration du groupe Outre-mer

Les chiffres sont plutôt éloquentes : en France, on compte seulement 59,8 % d'enfants de moins de 3 ans, ce qui signifie que 40 % d'entre eux ne disposent d'aucune place dans une structure.

Les conséquences de cette situation traduisent un creusement des inégalités notamment des familles les plus modestes avec une succession d'incidence sur l'emploi, en particulier chez les femmes.

Dans les Outre-mer, nous observons un déficit de l'accueil collectif inégalement réparti selon les zones. Nous constatons parallèlement un niveau honorable de la scolarisation des 2 ans qui permet dans certains territoires de compenser en partie la faiblesse de l'offre collective et individuelle.

Nous remarquons aussi dans certains territoires l'importance des modes de garde informel surtout pour les familles en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion.

Cependant aucune donnée ne permet de déterminer avec certitude s'il s'agit d'une volonté des familles ou d'une obligation notamment dans les zones les plus éloignées et les moins dotées.

De plus, les offres structurelles montrent également des contre situations contrastées dans mais entre les territoires ultramarins eux-mêmes. Les établissements d'accueil des jeunes enfants en prestation de service unique sont en grande difficulté financière en raison du désengagement des collectivités locales. Nous constatons l'expansion des micro-crèches du fait du déploiement des plans crèches dans les régions d'Outre-mer.

Au-delà de diagnostic, les familles sont souvent perdues devant le foisonnement des dispositifs de soutien à la parentalité qui reste souvent peu lisible.

Le groupe des Outre-mer partage votre approche et l'esprit qui ont dirigé vos propositions en faveur d'un service public de la petite enfance, mais qu'à la condition de les assortir de réformes juridiques d'envergure, selon un calendrier pluriannuel.

Si nous partageons vos trois axes qui s'articulent autour du rôle des compétences et de la gouvernance de chaque acteur, de l'orientation des parents en mettant les besoins de l'enfant au centre des politiques publiques, dans les Outre-mer nous souhaitons une acuité particulière sur la nécessité d'insister l'État et les collectivités dans un plan de rattrapage là où les besoins sont les plus urgents, notamment par la formation et la sécurisation des revenus des assistantes maternelles et de l'adaptation d'une tarification qui permet aux familles les plus modestes à recourir facilement aux micro crèches.

L'idée d'un service public de la petite enfance n'est pas nouveau mais gageons qu'en cette période électorale des engagements fermes soient pris en faveur des enfants et des familles.

Le groupe des Outre-mer salue le travail des rapporteuses dans des délais contraints et a voté l'avis.